

BUDGET 2024



SOMMAIRE

- 1. Zoom sur la Forêt (p 3).**
 - 2. L'équilibre du fonctionnement 2024 : l'autofinancement (p 6).**
 - 3. L'effort d'investissement et ses sources de financement (p 12).**
 - 4. Les ratios (p 18).**
- Principaux sigles et abréviations (p29).**

B.P. 2024

1 > Zoom sur la Forêt

Présentation du FONCTIONNEMENT de l'activité Forêt des Budgets BP+BS 2023 et BP 2024 .

La section de fonctionnement dégage une Epargne Brute de 155 330 € au BP+BS 2023 et de 89 866 € au BP 2024 pour financer les investissements.

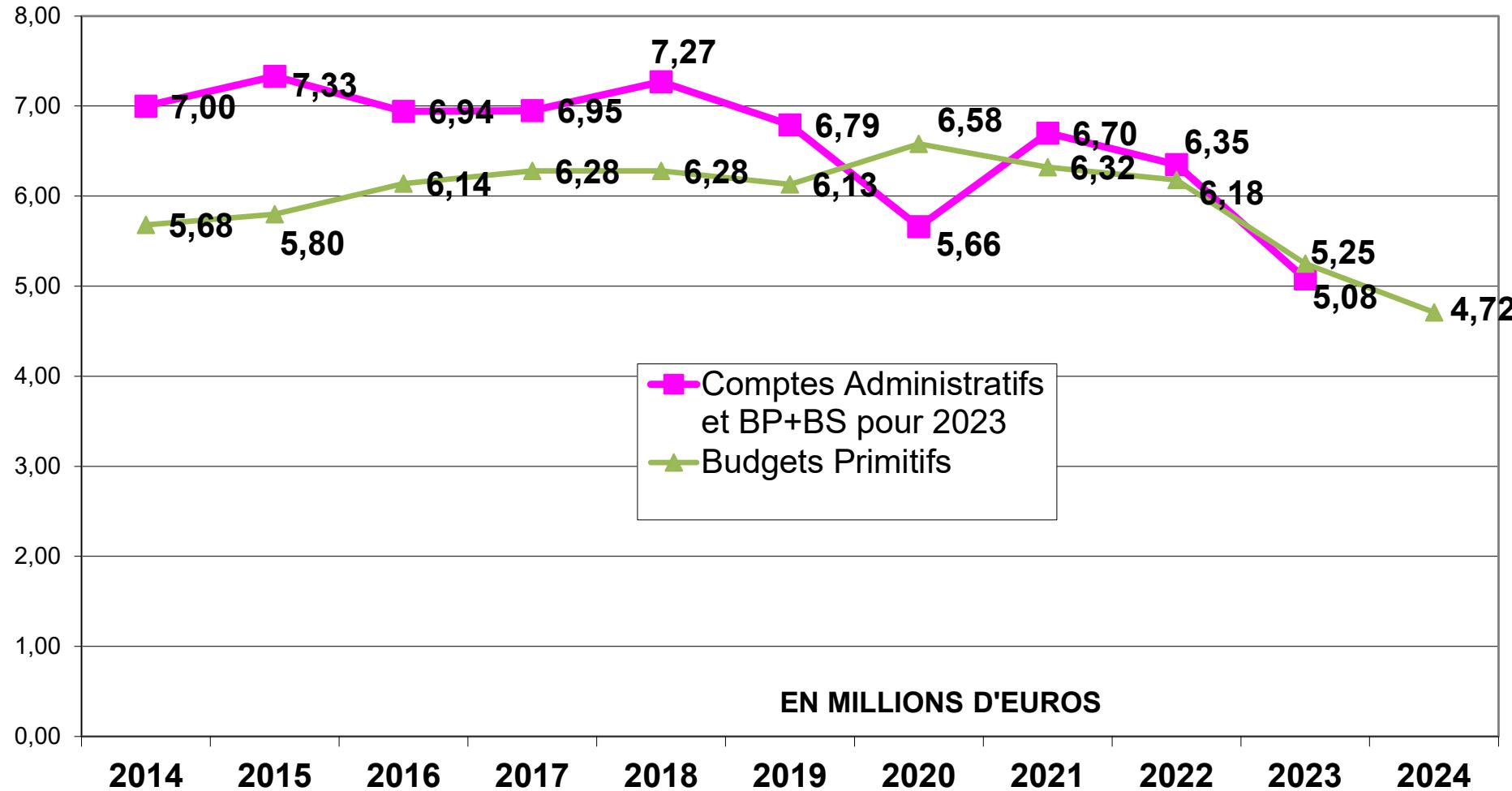
Dépenses réelles, décaissables (en euros)	BP+BS2023	BP 2024	Recettes réelles, encaissables (en euros)	BP+BS 2023	BP 2024
Frais d'exploitation	264 420	218 810	Vente de bois	421 750	308 676
Epargne Brute	155 330	89 866			
Total dépenses	421 750	308 676	Total recettes	421 750	308 676

Présentation de l'INVESTISSEMENT de l'activité Forêt des Budgets BP + BS 2023 et BP 2024

Dépenses réelles, décaissables (en euros)			Recettes réelles, encaissables (en euros)		
	BP+BS2023	BP 2024		BP+BS2023	BP 2024
Investissement dans les peuplements	121 000	88 810	Epargne Brute pour financer l'investissement	155 330	89 866
Reversement au Budget Général	34 330	1 056			
Total dépenses	155 330	89 866	Total recettes	155 330	89 866

2 > L'équilibre du fonctionnement 2024 : l'autofinancement.

L'évolution de l'Epargne Brute



Présentation du FONCTIONNEMENT
des Budgets BP+BS 2023, BP 2024 et pour mémoire BP 2023
La section de fonctionnement dégage une Epargne Brute de 5,08 M€ au
BP+BS 2023 et de 4,72 M€ en 2024 pour financer les investissements.

Dépenses réelles, décaissables (en millions d'euros)				Recettes réelles, encaissables (en millions d'euros)			
	BP2023	BP+BS2023	BP 2024		BP2023	BP+BS2023	BP 2024
Personnel (dépenses brutes)	30,10	30,07	31,03	Impôts locaux	20,71	20,71	21,49
Dépenses des services	15,60	15,73	15,21	Compensations exonérations d'impôts	0,54	0,54	0,58
Intérêts d'emprunts	0,89	1,23	0,89	Attribution de compensation	7,78	7,78	8,19
Subventions versées	4,38	4,47	4,77	Autres impôts	2,43	2,43	2,54
Epargne Brute	5,25	5,08	4,72	Dotations de l'Etat <i>DGF, DSU</i>	10,45	10,45	10,59
				Subventions reçues	3,23	3,18	3,27
				Dotations Filet de sécurité 2022 et 2023 (Acompte)	1,27	0,00	0,04
				Recettes services	7,92	8,07	8,04
				Remboursement de Personnel	0,24	0,24	0,18
				Régie	1,65	1,63	1,70
				Excédent CA 2022			1,55
Total dépenses	56,22	56,58	56,62	Total recettes	56,22	56,58	56,62

L'autofinancement.

La comparaison se réalise entre le Budget Primitif 2024 et la prévision d'atterrissement du budget 2023 détaillée par le Budget supplémentaire adopté au Conseil Municipal du 28 septembre dernier.

→ *Les dépenses sont en hausse de 0,40 M€.*

+0,96 M€ sur le **Personnel** avec 31,03 M€ en 2024, dont +0,64 M€ de hausses mécaniques qui s'imposent à la collectivité, +0,20 M€ du GVT compte tenu de la moyenne d'âge élevée des agents titulaires, +0,16 M€ liés aux mouvements de personnels (départs – arrivées) ;

+0,30 M€ sur les **subventions totales versées** avec 4,77 M€ en 2024, dont 0,27 M€ liés au transfert de personnels de la Ville au CCAS dans le cadre de la réorganisation de la Direction des Solidarités ;

-0,34 M€ sur les **charges d'intérêts** avec 0,89 M€ en 2024 ;

-0,52 M€ sur les **dépenses des services** avec 15,21 M€ en 2024.

L'autofinancement.

-> **Les recettes sont en hausse de 0,04 M€ avec :**

+0,78 M€ sur **le produit fiscal** avec 21,49 M€ en 2024, (hypothèse de revalorisation moyenne des bases de 2,42 % en 2024) ;

+ 0,41 M€ de **l'Attribution de Compensation** à 8,19 M€ en 2024, lié au transfert des agents des stades à la CAE qui avait été intégré initialement en baisse de l'Attribution de Compensation au BP 2023 et s'est porté en réduction des prestations de services pour 0,33M€, et à un remboursement de la charge d'annuité versée en trop par la Ville à la CAE au financement de la tribune de la patinoire pour 0,08 M€ ;

+0,14 M€ pour **les Dotations de l'Etat** avec 10,59 M€ en 2024 dont une DGF de 5,95 M€, une DSU à 4,27 M€ et une DNP à 0,37 M€ ;

+0,11 M€ sur **les autres impôts** avec 2,54 M€ en 2024, dont +0,09 M€ sur la taxe sur électricité ;

+0,09 M€ sur **les subventions reçues** avec 3,27 M€ en 2024 ;

+0,07 M€ sur les **Travaux en Régie** à 1,70 M€ en 2024 ;

+0,04 M€ au titre **du filet de sécurité inflation** pour le solde de 2023

+0,04 M€ sur les **Dotations de Compensation** avec 0,58 M€ en 2024 qui ne concerne que la Taxe Foncière

-0,03 M€ des **recettes des services** avec 8,04 M€ en 2024 ;

-0,06 M€ pour les **remboursements de charges de personnels** avec 0,18 M€ en 2024 ;

-1,55 M€ au titre de l'excédent du Compte Administratif 2022 versé sur la section de fonctionnement dans le Budget Supplémentaire 2023.

Soit +0,04 M€ de hausse des recettes et +0,40 M€ de hausse des dépenses.

Entre les deux budgets : le niveau de l'Epargne Brute baisse de -0,36 M€ pour s'établir à 4,72 M€ en 2024 contre 5,08 M€ estimés en réalisation du BP 2023.

3 > L'effort d'investissement et ses sources de financement.

Présentation de l'INVESTISSEMENT

des Budgets BP 2023, BP + BS 2023 et BP 2024

Dépenses réelles, décaissables (en millions d'euros)				Recettes réelles, encaissables (en millions d'euros)			
	BP2023	BP+BS2023	BP 2024		BP 2023	BP+BS2023	BP 2024
Dépenses d'équipement	14,29	14,12	17,19	Subventions <i>Ex : Europe, Etat, Département, Région et divers</i>	5,09	4,79	6,80
Dont 1,7 M€ Régie en 2024							
Subventions d'équipement	0,84	0,36	0,50	Cessions Divers (FCTVA, Taxes d'urbanisme)	2,80	2,56	0,93
Capital d'emprunt	4,99	4,99	4,64	Mobilisation d'emprunt <i>Hausse nouvel emprunt 2,60 M€</i>	1,99	2,05	2,30
Intégration ZAC		5,28		Intégration ZAC			
				Epargne Brute pour financer l'investissement	5,25	5,08	4,72
Total dépenses	20,12	24,75	22,34	Total recettes	20,12	24,75	22,34

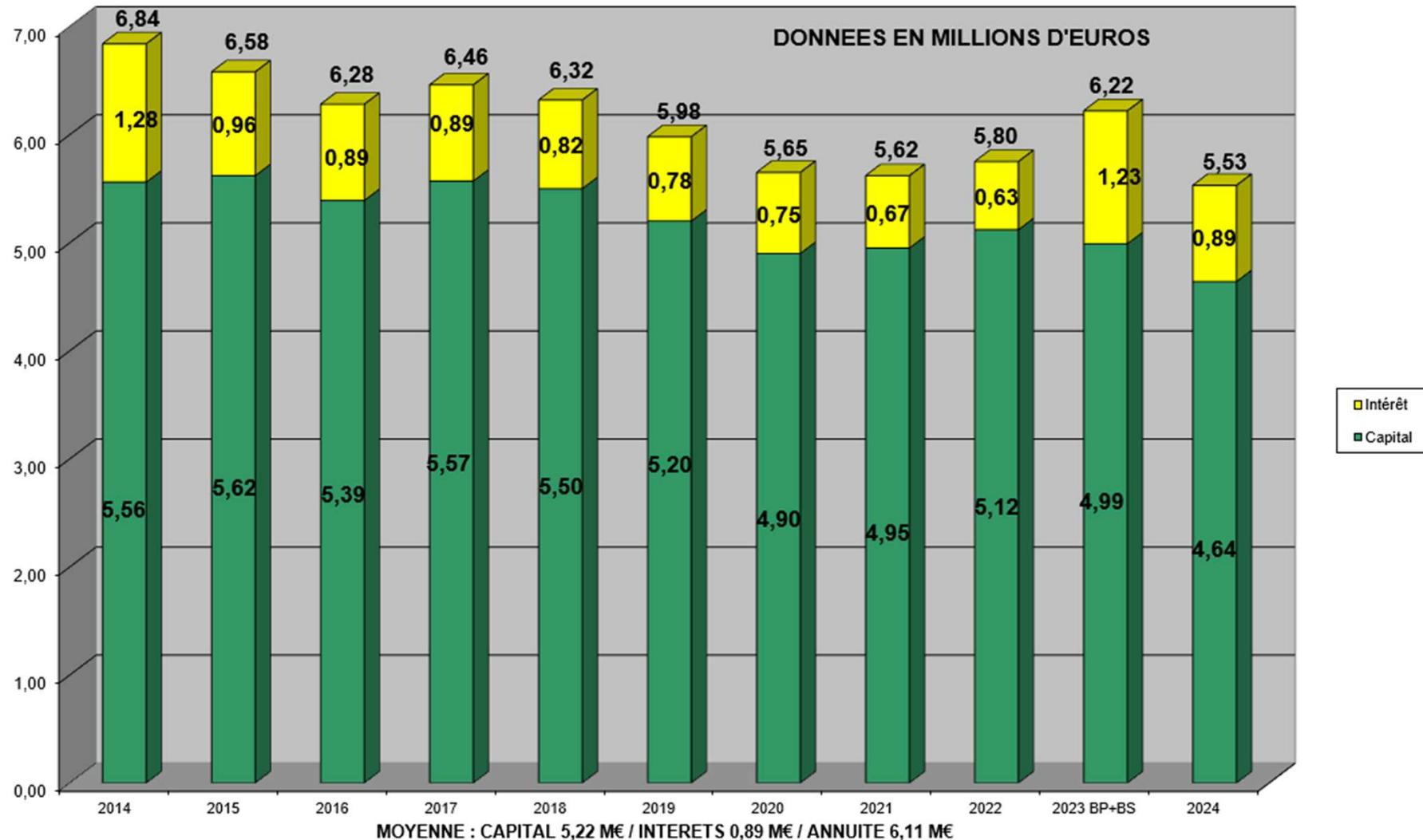
Le financement des investissements en 2024

Les 17,19 M€ de travaux auxquels s'ajoutent les subventions d'équipements versées pour 0,50 M€ conduisent à une enveloppe de 17,69 M€ financés par :

- ⇒ **l'autofinancement** dégagé sur le fonctionnement soit 4,72 M€, moins le remboursement de capital d'emprunts pour 4,64 M€, soit 0,08 M€ nets (0,46% du financement global) ;
- ⇒ **L'emprunt nouveau** pour 7,59 M€ (42,86 % du financement global) ;
- ⇒ Les **taxes d'aménagements** (0,18 M€), la péréquation nationale des amendes de police (0,20 M€), le FCTVA pour 1,92 M€ soit un total de 2,30 M€ en 2024 (13,03 % du financement global) ;
- ⇒ Les **subventions attendues** représentent 38,41 %, soit 6,80 M€ ;
- ⇒ Et les **cessions** pour 5,24 % avec 0,93 M€.

L'évolution de l'annuité de dette

En 2024, le capital remboursé sera en baisse et la Ville va bénéficier de la baisse annoncée des taux d'intérêts. L'annuité se situera à 5,53 M€.

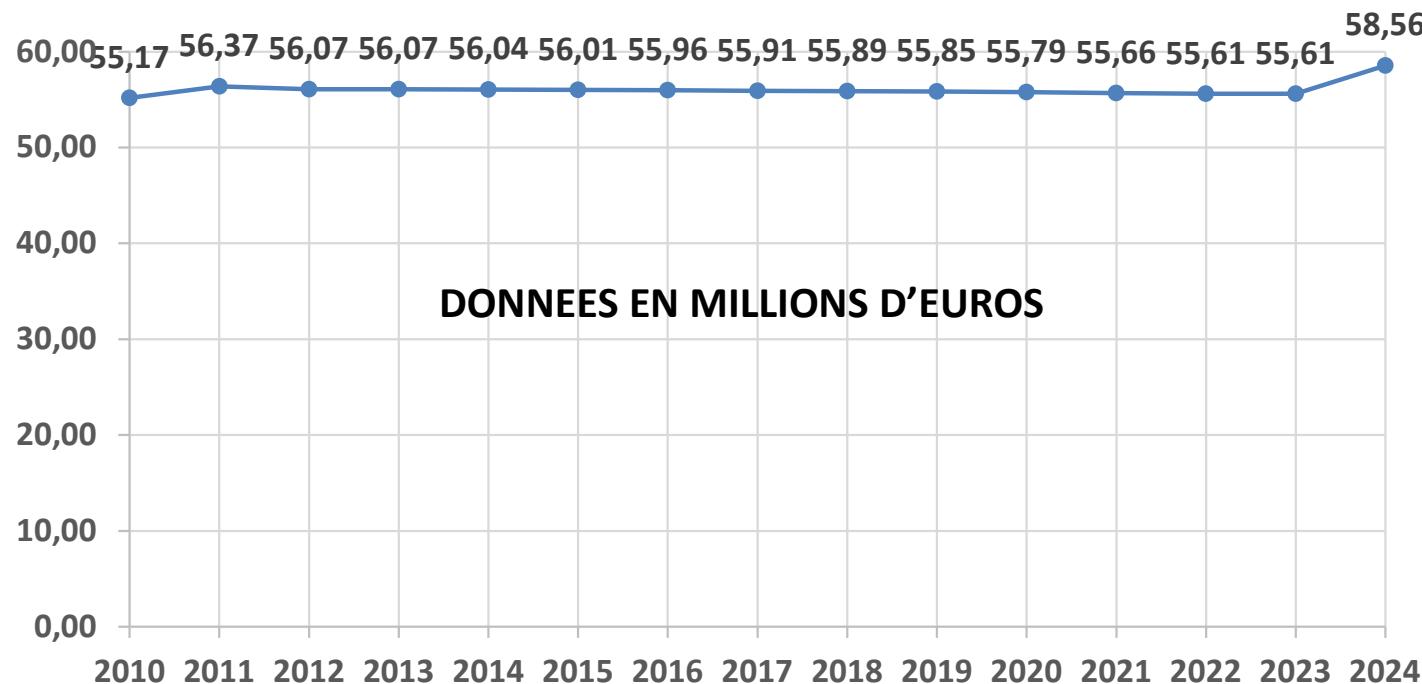


L'évolution de l'en-cours de dette bancaire

Une augmentation de l'en-cours de dette bancaire de 2,95 M€ interviendra au BP 2024.

En 2024, par rapport au Budget 2023 :

- le remboursement du capital de la dette sur les investissements passés baisse de 0,35 M€ ;
- La mobilisation du nouvel emprunt pour financer le pic d'investissement du NPRU cette année augmente de 2,60 M€.



La stratégie du coût de la dette en 2024

La stratégie retenue pour 2024 doit intégrer une perspective de détente annoncée des taux d'intérêts : quatre baisses des taux directeurs seraient envisagées par la Banque Centrale Européenne (Source : Les Echos 18 mars 2024),

Une analyse très attentive de l'évolution des taux d'intérêt sur les marchés financiers nous avait conduit jusqu'à présent à construire la démarche suivante :

- **A court terme**, rechercher des financements dérogatoires par rapport aux conditions actuelles des marchés, notamment fléchés en faveur des économies d'énergies ;
- **A moyen terme**, prévoir le renouvellement des swaps dès que les taux d'intérêts baisseront. Ces swaps produisent actuellement pleinement leur rôle de réduction de la charge d'intérêt ;
- **A long terme**, se garder des marges de manœuvre pour pouvoir renégocier les prêts en fonction des opportunités du moment.

B.P. 2024

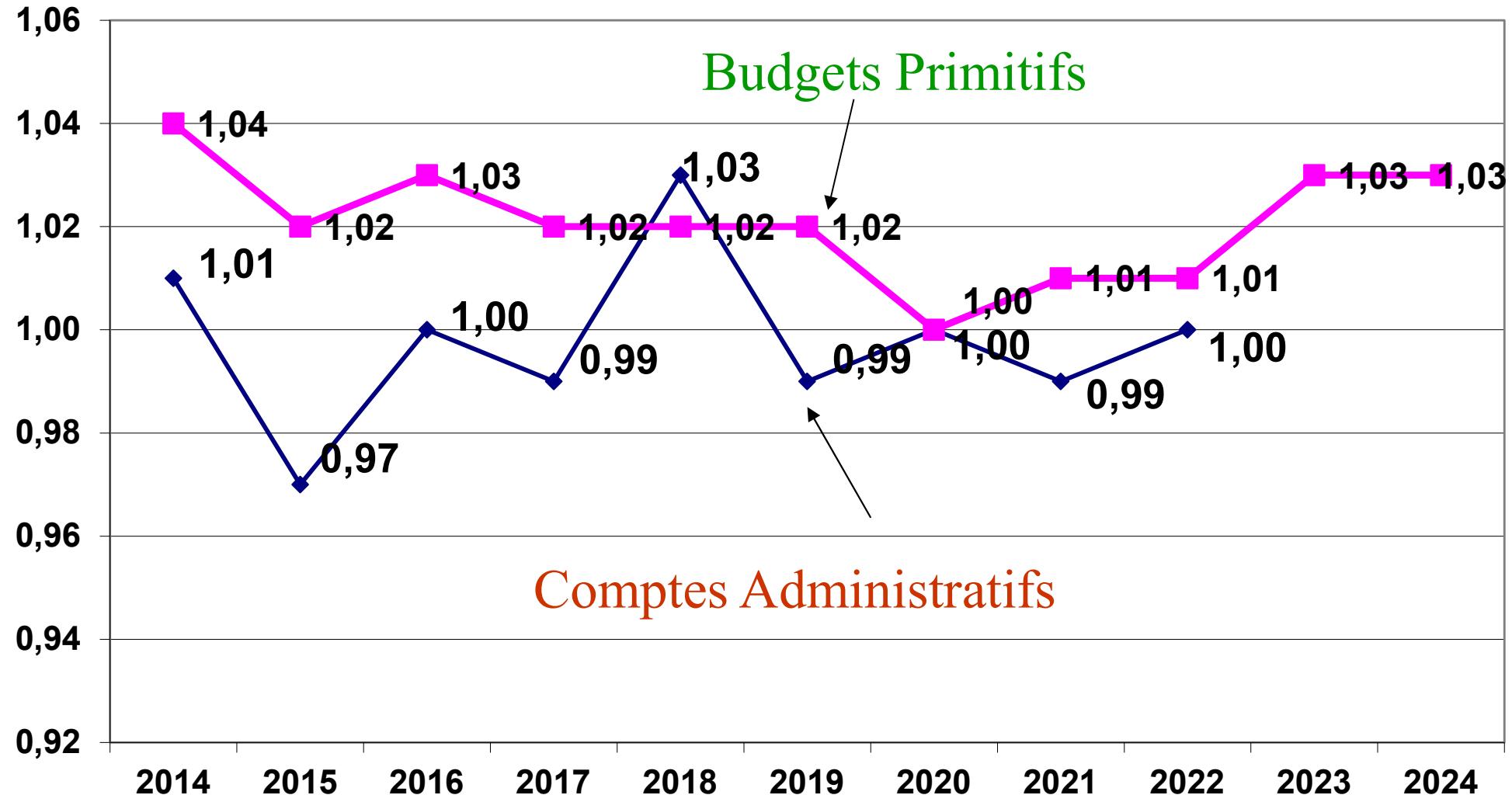
4 > Les ratios.

RATIO 1 :

EVOLUTION DU COEFFICIENT DE MARGE D'AUTOFINANCEMENT COURANT :

Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement d'emprunts bancaires en capital

/ Recettes réelles de fonctionnement



RATIO 1 :

EVOLUTION DU COEFFICIENT DE MARGE D'AUTOFINANCEMENT COURANT :

Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement d'emprunts bancaires en capital
/ Recettes réelles de fonctionnement

Définition : il s'agit de la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer est élevée.

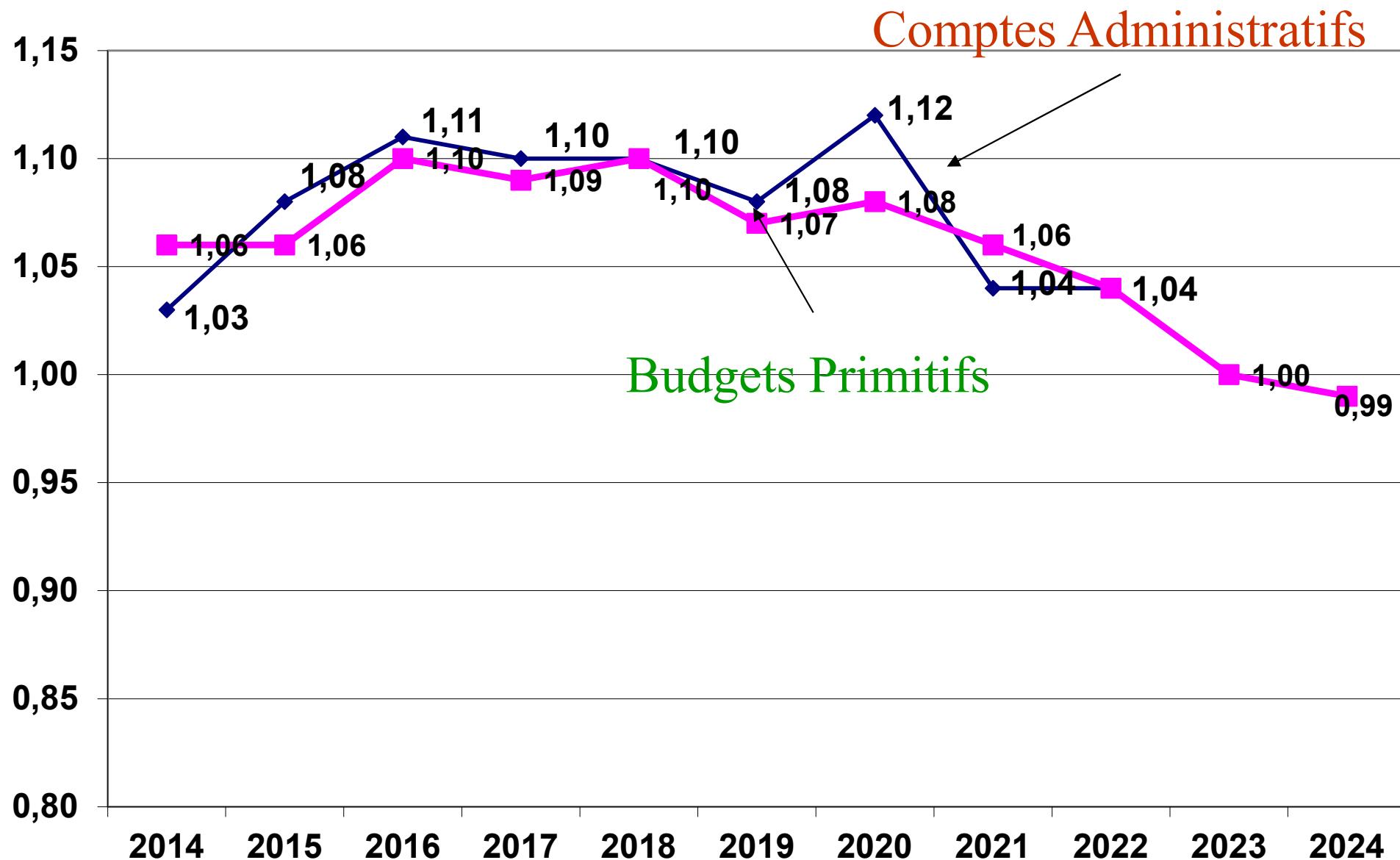
La marge d'autofinancement reste constante entre les deux budgets primitifs 2023 et 2024.

Les recettes augmentent entre 2023 et 2024 de seulement 1,2%, tandis que les dépenses augmentent globalement de 2 %.

Le remboursement du capital baisse de 347 000 € de 4,99 M€ au BP 2023 à 4,64 M€ au BP 2024.

L'écart de progression entre les recettes et les dépenses est compensé par la baisse du remboursement du capital : le ratio est alors constant entre 2023 et 2024.

RATIO 2 : EVOLUTION DU RATIO DE SURENDETTEMENT :
En-cours Dette bancaire / Recettes Réelles de fonctionnement



RATIO 2 : EVOLUTION DU RATIO DE SURENDETTEMENT :

Encours Dette bancaire / Recettes Réelles de fonctionnement

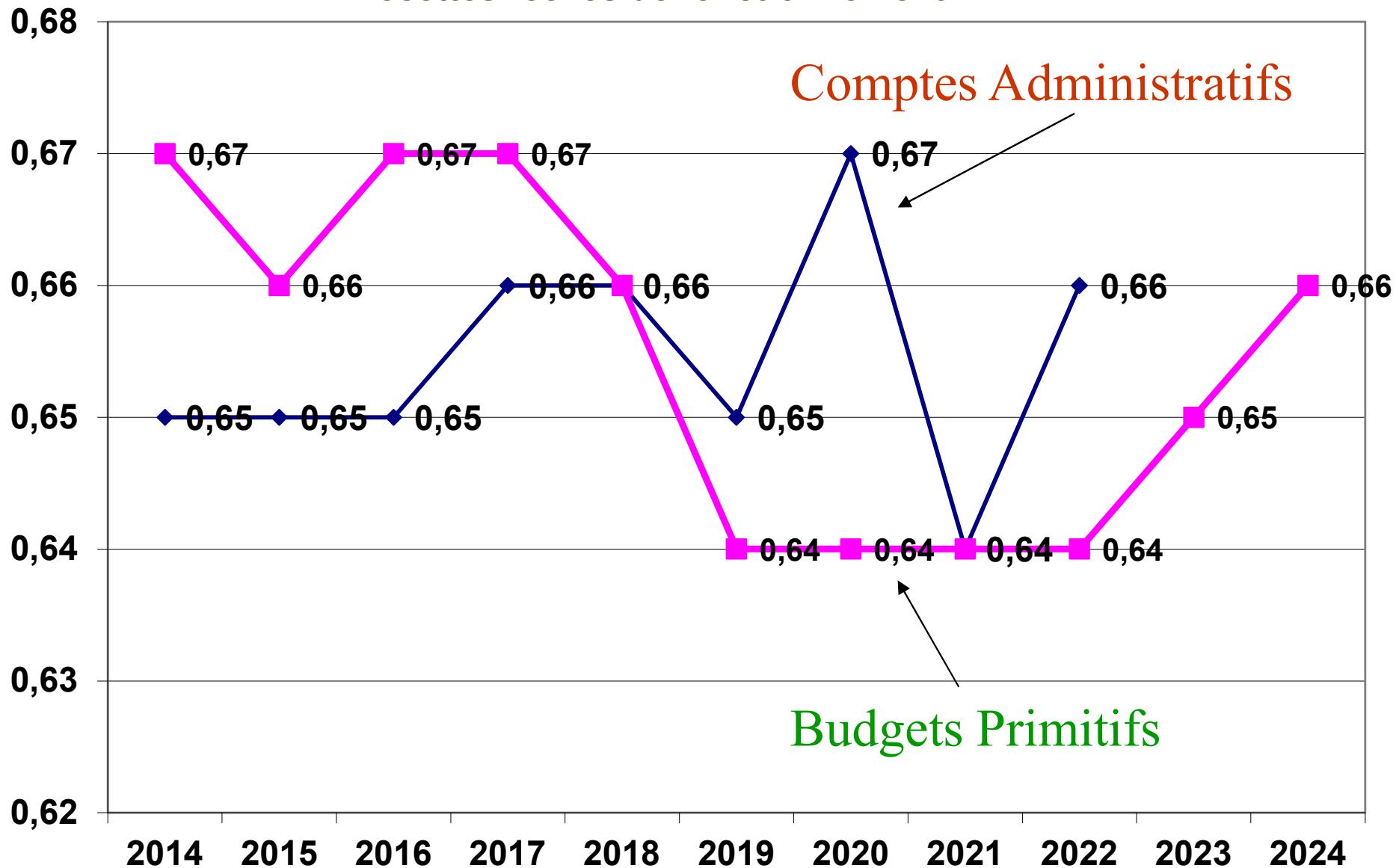
Définition : il s'agit de mesurer la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

Ce ratio s'améliore sur les cinq derniers budgets primitifs. L'en-cours de la dette aux budgets primitifs est calculé au 1^{er} janvier de chaque année. Cet en-cours a baissé légèrement chaque année et les recettes de fonctionnement progressent (+1,2% entre le BP 2023 et le BP 2024).

En prenant en compte la hausse ponctuelle de l'endettement de 2,95 M€ en 2024, ce ratio remonte à 1,04 soit le niveau du BP 2022.

Si à la dette bancaire sont rajoutés le portage et les annuités à venir liés aux opérations d'aménagement à l'EPFGE et à la SOLOREM, le ratio se situe à 1,14 au 31/12/2024 contre 1,13 au BP 2023.

RATIO 3 :
EVOLUTION DU TAUX DE RIGIDITE DES CHARGES :
Dépenses de Personnel + Annuité de Dette bancaire
/ Recettes réelles de fonctionnement



RATIO 3 :

EVOLUTION DU TAUX DE RIGIDITE DES CHARGES :

Dépenses de Personnel + Annuité de Dette bancaire

/ Recettes réelles de fonctionnement

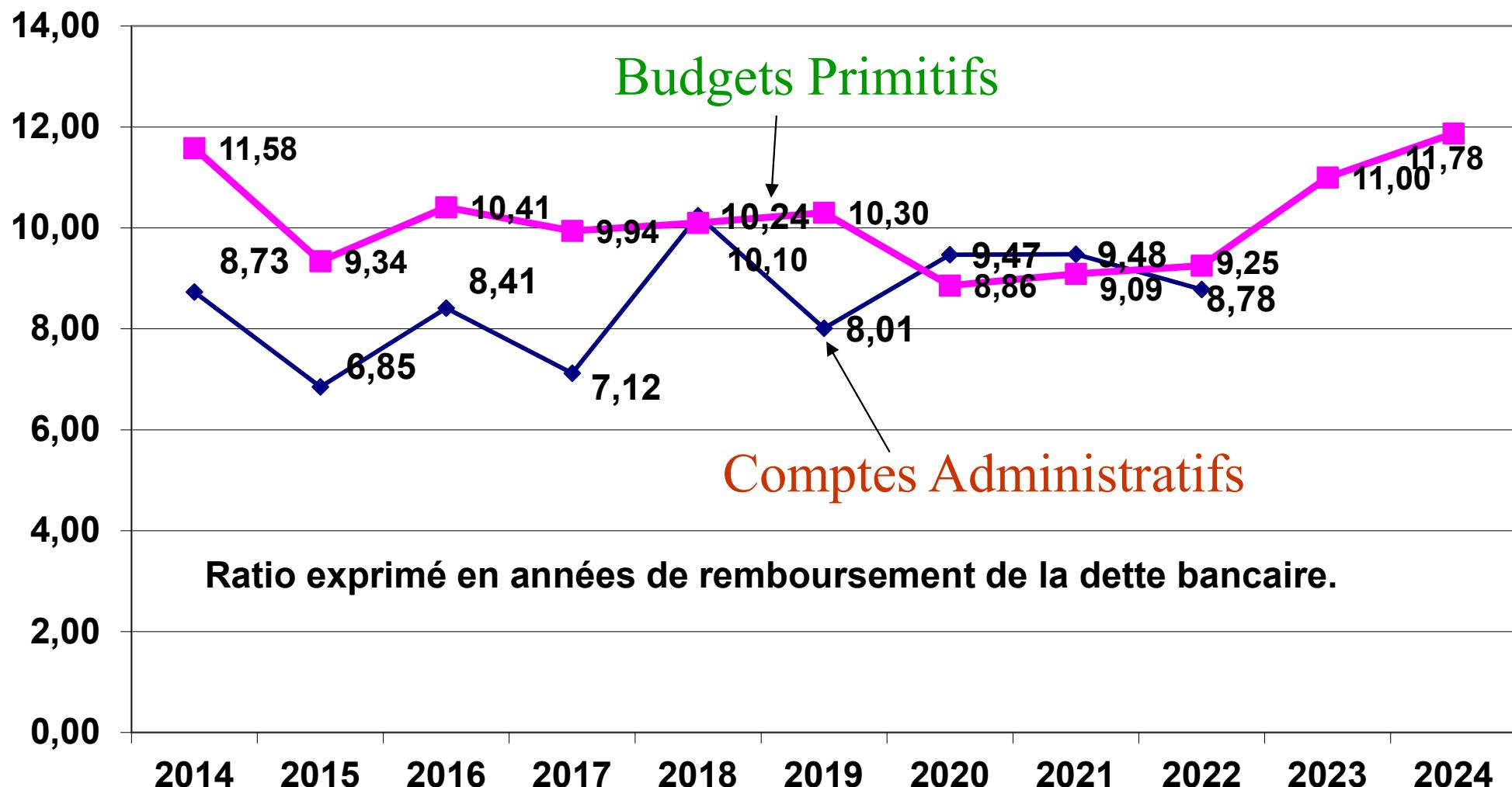
Définition : il s'agit de mesurer l'importance des deux principales charges incontournables qui s'imposent à la collectivité relativement à sa richesse. La valeur plafond recommandée se situe autour de 0,62.

Entre le BP 2023 et le BP 2024, les charges de personnel progressent de 3,10 %, tandis que l'annuité de dette baisse de 5,25 % du fait de la baisse du remboursement du capital.

Globalement, les charges de personnel et l'annuité de dette progressent de 1,67 % entre les deux budgets primitifs.

Comme les recettes réelles de fonctionnement ne progressent que de 1,2 %, ce ratio se détériore légèrement tout en restant cohérent avec les résultats réalisés les années précédentes.

RATIO 4 :
EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT
 (indicateur de performance) :
Dette bancaire / Epargne Brute



RATIO 4 :
EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT
(indicateur de performance) :
Dette bancaire / Epargne Brute

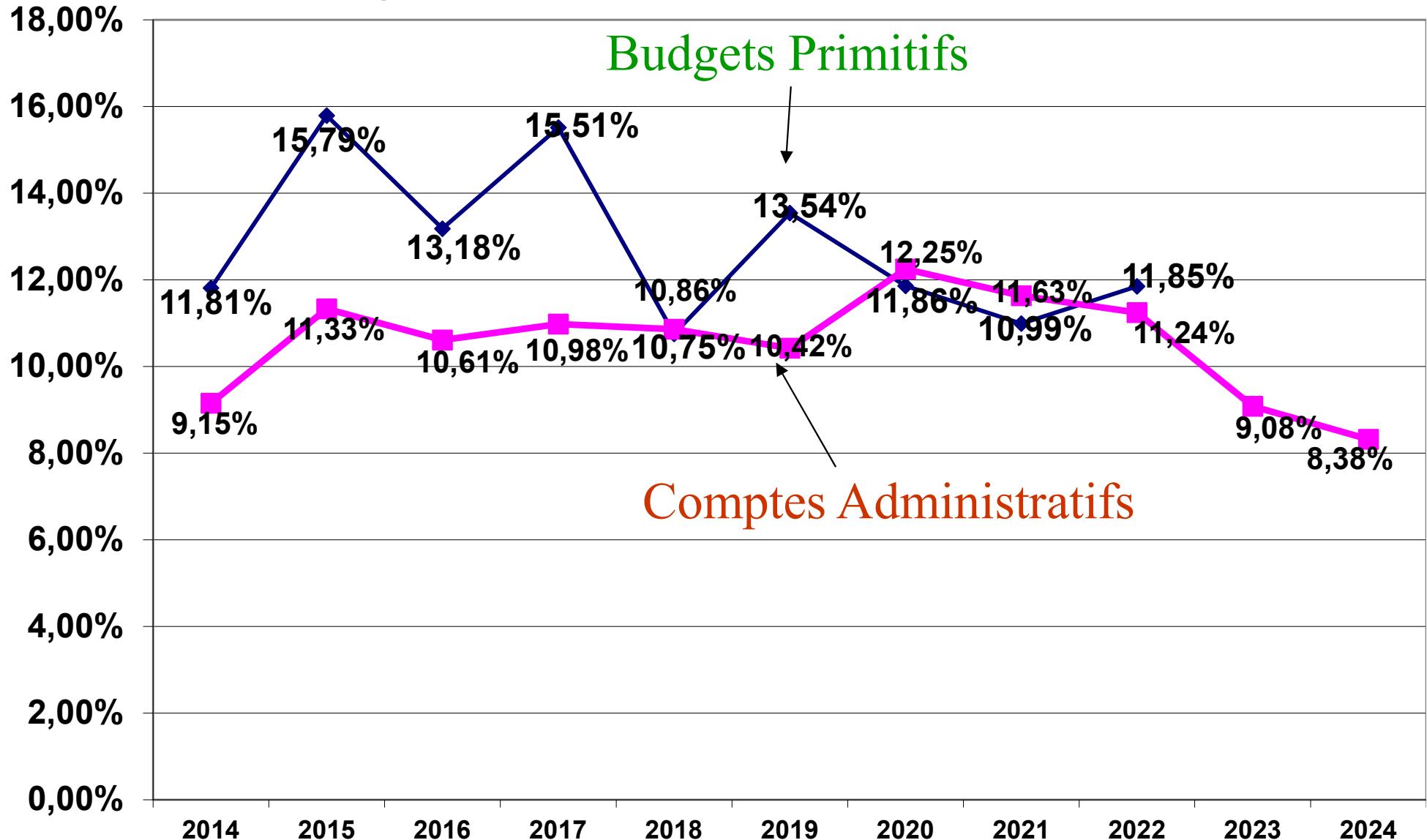
Définition : il s'agit de mesurer la solvabilité de la collectivité. En combien d'années, la collectivité est-elle capable de rembourser l'intégralité de sa dette ?

L'en-cours de la dette aux budgets primitifs est calculé au 1^{er} janvier de chaque année. La hausse de ce ratio est liée à la tendance à la baisse de l'Epargne Brute du fait de la progression plus rapide des dépenses par rapport aux recettes en fonctionnement déjà évoquées. Ce ratio se situe 11,78 années au budget primitif 2024. Au 31/12/2024, si l'Epargne Brute se confirme à 4,72 M€, ce ratio atteindrait 12,40 années.

Par ailleurs, la durée résiduelle de remboursement des emprunts de la Ville d'Epinal reste courte à seulement 13 ans et bien inférieure à la durée d'amortissement des équipements qu'elle finance qui se situe à 20 ans.

La hausse de la capacité de désendettement est donc à relativiser compte tenu d'une dette qui reste remboursable sur une durée limitée.

RATIO 5 :
EVOLUTION DU TAUX D'EPARGNE
(indicateur de risque):
Epargne Brute / Recettes Réelles de fonctionnement



RATIO 5 :
EVOLUTION DU TAUX D'EPARGNE
(indicateur de risque):
Epargne Brute / Recettes Réelles de fonctionnement

Définition : ce ratio exprime la part des ressources courantes de la collectivité qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont disponibles pour rembourser la dette et investir.

Il faut noter un double impact : les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 1,2 % entre le BP 2023 et le BP 2024 tandis que l'Epargne Brute baisse. Cet indicateur se dégrade logiquement compte tenu de la forte pression à la hausse des dépenses de fonctionnement.

Principaux sigles et abréviations

BP. 2024

- AC : Attribution de Compensation
BCE: Banque Centrale Européenne
BP : Budget Primitif
BS : Budget Supplémentaire
CA : Compte Administratif
CAE : Communauté d'Agglomération d'Epinal
CAF : Capacité d'Autofinancement
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises
CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales
CNAM : Conservatoire National des Arts et Métiers
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
CRD : Capital Restant Dû sur un emprunt
DDFIP : Direction Départementale des Finances Publiques
DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DSU : Dotation de Solidarité Urbaine
DNP : Dotation Nationale de Péréquation
DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement
EB : Epargne Brute
EG : Epargne de Gestion
EN : Epargne nette
FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales
GVT : Glissement Vieillesse Technicité
LFI : Loi de Finances Initiale
LFR : Loi de Finances Rectificative
NPRU : Nouveau Programme de Renouvellement Urbain
OPAH-RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain
PIB : Produit Intérieur Brut
PLF : Projet de Loi de Finances
RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement
SWAP : Echange de taux d'intérêt